

Conçu par le ministre du Genre Famille et Enfant, Marie Ange LUKIANA qui a été interpellée par les députés à la même date, cette brave Dame a mis 24 h en vue de se préparer pour défendre son projet de lois sur l'égalité de genre au parlement. Chose faite, elle a défendu valablement son projet de lois jusqu'à le faire accepter.

Constitué de 41 articles, ledit projet de lois n'attend que sa promulgation.

Quitte aux femmes congolaises activistes de soutenir l'action du ministre pour son suivie et pour sa bonne mise en application après sa promulgation.